



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 68841

Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la dégradation préoccupante des conditions d'exercice des médecins généralistes. Avec des honoraires non revalorisés depuis trop longtemps, puisque la consultation est fixée à 115 francs depuis avril 1998, et la visite à 20 francs de plus depuis 1994, les médecins généralistes subissent des conditions d'exercice difficiles et décourageantes. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002, au sein d'un Ondam déjà difficile à tenir, fixe un chiffre d'évolution particulièrement faible, à 3 % pour les soins de ville, alors qu'il est actuellement le poste en plus forte progression, et cette situation ne laisse entrevoir aucun espoir aux médecins généralistes. C'est la raison pour laquelle ils lancent un mouvement national de protestation et réclament une augmentation de la valeur de la consultation de base à 20 euros, et de celle de la visite à 30 euros. Il lui demande quelles mesures urgentes il entend prendre en vue de répondre à cette légitime attente des médecins généralistes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Ferrand](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68841

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6442